

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 771 portant promulgation de la loi n° 50-1046 du 22 août 1950 prévoyant les moyens de transports suffisants et toutes dispositions utiles d'urgence pour le pèlerinage de La Mecque.

n° 771

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 10 du 01/09/1951

Date de publication
11 août 1951

Date du numéro
1 septembre 1951

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOTJL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est promulguée en Côte Française des Somalis la loi n° 50-1046 du 22 août 1950 prévoyant les moyens de transports suffisants et toutes dispositions utiles d'urgence pour permettre aux Musulmans d'Afrique du Nord, d'Afrique occidentale française, d'Afrique française, des Comores, de la Réunion, de Madagascar et de la Côte Française des Somalis de se rendre annuellement au pèlerinage de la Mecque. Art. 2.—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.